



ᐃᓄᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄᓄ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Le 3 avril 2020

Destinataires : Tous les employés
De : La Direction des ressources humaines

Objet : Nouvelles mesures pour isolements des travailleurs essentiels

Bonjour à tous,

De nouvelles mesures régionales ont été émises concernant les isolements des travailleurs essentiels qui voyagent au Nunavik et seront effectives pour tous les travailleurs du CSTU qui arrivent à compter du lundi 6 avril 2020.

Recommandations générales

Tous les travailleurs en provenance du Sud du Québec, qui sont arrivés au Nunavik à partir du **6 avril 2020**, doivent **s'isoler au Nord en logement individuel pendant une période de 14 jours**. Le télétravail sera demandé lorsque possible. Pour les personnes pour lesquelles le télétravail n'est pas possible, la période d'isolement sera également rémunérée selon l'horaire de travail prévu. Seules les personnes qui ont été en isolement à domicile pendant les 14 jours précédant leur retour au Nunavik ne seront pas visées par cette période.

Durant cet isolement, les travailleurs devront **remplir une grille de surveillance des symptômes** tout au long des 14 jours. La grille de surveillance des symptômes vous a été envoyée dans le même courriel que ce mémo. **Durant la période d'isolement**, un employé mandaté par le bureau de santé assurera la surveillance des symptômes auprès des employés en isolement. Après la période de 14 jours, les employés devront envoyer la grille de surveillance des symptômes dûment remplie à : **Monique.Deiber@ssss.gouv.qc.ca**. Si toutefois vous développez des symptômes de toux, fièvre ou douleur respiratoire lors de ces 14 jours d'isolement, contactez la ligne Info-Santé COVID-19 au 1-888-662-7482 (Lundi-Vendredi : 10h-22h – Samedi-Dimanche : 10h-17h).

Les travailleurs arrivés avant le 6 avril n'auront pas à suivre ces recommandations.

Recommandations pour éviter un bris de service

Ce sera votre gestionnaire qui évaluera **si votre absence entraîne un bris de service. Si tel est le cas, d'autres mesures seront effectives**. Si vous êtes considérés comme un travailleur « critique », c'est-à-dire qui est requis pour éviter un bris de service, vous devrez suivre un isolement au Nord en logement individuel pour 14 jours quand vous n'êtes pas au travail **ET** vous devrez suivre des recommandations spécifiques au travail pendant ces 14 jours (ex : distanciation de 2 mètres, port du masque et hygiène des mains, auto-surveillance des symptômes). Ces mesures vous seront communiquées par votre gestionnaire si vous êtes considérés comme un travailleur critique, et elles seront adaptées à votre situation.

Logement

Les personnes qui reviennent dans leur logement individuel ou qui sont seules dans leur logement partagé ou transit iront à l'endroit qui leur est attribué. **Toute autre personne sera en isolement dans une chambre d'hôtel**. La direction des ressources humaines s'assurera de la coordination des réservations de chambres d'hôtel pour les employés qui doivent être en isolement, et ce, autant pour ceux qui reviennent au Nunavik que pour ceux qui doivent être en isolement selon les recommandations de la santé publique.

Épicerie

Considérant le besoin essentiel de se procurer de la nourriture, les personnes isolées doivent mandater une tierce personne pour faire leur épicerie. Dans l'éventualité où personne n'est en mesure de faire votre épicerie, nous vous suggérons de contacter le Northern qui pourra effectuer la livraison. Afin d'obtenir le service de livraison, vous devez faxer une liste d'épicerie ou effectuer une commande en ligne sur www.northmart.ca avec une copie de votre carte de crédit. Si toutefois vous ne réussissez pas avec les façons précédentes, veuillez nous contacter au **rh.ungava@ssss.gouv.qc.ca** afin que nous puissions évaluer d'autres possibilités.

Merci,

La Direction des ressources humaines